

# Éditorial

André Alix



**Le Président André Alix présentant le rapport moral à l'assemblée générale 2017**

Cette douzième édition du Bulletin d'ArchéoJuraSites présente une série d'articles qui s'articulent de façon équilibrée autour des trois grands axes constitutifs de notre association : la connaissance et la valorisation de la thèse d'André BERTHIER, la reconnaissance et l'étude des vestiges protohistoriques et antiques, l'étude du château médiéval de Chaux-des-Crotenay. Ce sont d'ailleurs ces trois axes qui seront représentés à travers les 3 Collèges créés à la suite de la fusion-intégration de l'association *Alésia André Berthier* au sein d'ArchéoJuraSites et qui définiront désormais les trois grandes orientations de la politique de l'association.

Rien de bien nouveau, penserez-vous. C'est vrai au regard d'une lecture de surface mais c'est en profondeur qu'il faut chercher l'innovation : les responsabilités de ces Collèges sont maintenant explicitement définies et sont placées sous la conduite d'un Vice-président. En outre, près d'une dizaine de Comités techniques sont créés afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association et de gérer ses projets.

Ce renforcement des instances d'ArchéoJuraSites, s'il n'est pas encore effectif aujourd'hui, le sera entièrement à partir du 21 avril prochain, date de notre Assemblée générale, dès l'instant où sera entérinée la réunion définitive des deux associations.

Vous l'avez compris, la démarche de rapprochement des deux associations, entreprise il y a deux ans à peine, a fait son chemin. Elle est désormais si bien engagée que la plupart des membres de l'association Alésia André Berthier ont déjà versé leur cotisation 2018 à ArchéoJuraSites.

Je ne rappellerai pas ici les enjeux qui ont prévalu à cette évolution, chacun sera à même de les comprendre et de les apprécier. Personnellement, je me réjouis de cet aboutissement qui permettra de réunir davantage de compétences et de développer ainsi des projets de façon plus efficiente.

Un événement d'importance aura lieu également le 21 avril, dans la foulée de l'Assemblée générale, lorsque seront présentés les premiers résultats de l'opération *LiDAR*<sup>1</sup> commandée par l'Association *l'Oppidum*<sup>2</sup> et à laquelle est associée ArchéoJuraSites en tant que partenaire scientifique et financier. Le premier volet de cette étude (Opus 1) qui concerne le seul plateau de Chaux-des-Crotenay mettra en évidence la correspondance étroite existant entre les images *LiDAR* et les vestiges anthropiques repérés au fil des années et cartographiés par ArchéoJuraSites. Les deux autres volets de l'étude (Opus 2 et Opus 3) seront réalisés en fonction des financements. L'échéance est espérée pour fin 2019.

L'ensemble de l'étude nous permettra sans conteste d'en savoir davantage sur ce territoire qui présente un patrimoine archéologique aussi énigmatique qu'impressionnant.

Je ne pourrais terminer sans évoquer un autre événement, très récent celui-ci, que je considère de la plus haute importance pour ses conséquences possibles envers la crédibilité de la thèse d'André Berthier qui situe la bataille d'Alésia là où nous savons.

En novembre dernier, la Tunisie a déposé un dossier auprès de l'UNESCO visant à obtenir l'inscription au Patrimoine mondial d'un lieu appelé «*Table de Jugurtha*». Quel est le rapport, vous demanderez-vous, entre ce site tunisien et le site jurassien d'Alésia découvert par André Berthier en 1962 ?

Remontons à l'année 1949 : André Berthier n'est pas encore préoccupé par la recherche du lieu de la bataille d'Alésia. Il est à Constantine, en Algérie où il dirige le chantier des fouilles de Tiddis, une cité berbère édifée par les Numides et qui sera par la suite

1- *LiDAR* : *Light Detection And Ranging* = détection et estimation de la distance par la lumière (un faisceau laser en l'occurrence)

2- Association créée spécifiquement pour cette opération

occupée par les Romains. Il s'intéresse donc au plus près à l'histoire du puissant royaume de Numidie et émet alors une théorie qui va fortement déplaire (djà !) : il remet en cause la théorie admise qui situe les ruines de la capitale numide (Cirta) à l'emplacement de la ville actuelle de Constantine.

Pour André Berthier, la capitale numide ne se situait pas en Algérie mais à l'emplacement de *Le Kef*, une ville située en Tunisie. Pour renforcer sa théorie, il se base notamment sur la description faite par Salluste<sup>3</sup> du lieu qui a opposé Jugurtha, le roi numide, aux troupes du général romain Marius et qu'André Berthier situe non loin du *Kef*, sur un plateau rocheux appelé aujourd'hui «*Table de Jugurtha*». En déplaçant de 200 km la capitale de la Numidie, de Constantine vers *Le Kef*, André Berthier redonnait une cohérence aux descriptions géographiques et à la stratégie militaire de la guerre de Jugurtha.

Néanmoins l'année suivante, lorsqu'André Berthier publie sa théorie<sup>4</sup>, il se heurte à une condamnation unanime de la communauté des historiens qui plaçaient le lieu de la bataille de Jugurtha... au Maroc, à plus de 1 000 km de là, selon la théorie exposée par l'historien Stéphane Gsell !

Treize années après avoir interrogé le texte de Salluste pour retrouver Cirta et le lieu de la bataille de Jugurtha, André Berthier appliquera la même méthode – en interrogeant le «*Bellum Gallicum*» de César – pour retrouver le lieu de la fameuse bataille d'Alésia...



**Le secrétaire général d'ArchéoJuraSites  
Jean Michel, artisan inlassable  
du bon fonctionnement de l'association**

Au moment où des historiens français dénigrent complètement les écrits des auteurs de l'antiquité et en premier lieu ceux de César, à l'heure où des universitaires refusent de reconnaître la méthode du portrait-robot appliquée par André Berthier comme une démarche scientifique, et alors que des chercheurs sans scrupules font tout leur possible pour déconsidérer André Berthier en tentant notamment de supprimer sur Internet toute référence à ses travaux effectués en Afrique du Nord ou dans le Jura,

l'inscription de la «*Table de Jugurtha*» sur la liste indicative du Patrimoine historique de l'UNESCO arrive à point nommé pour redonner de la crédibilité à ses travaux.

Parmi les arguments développés par les autorités tunisiennes, figure celui-ci :

«*La "Table de Jugurtha" est un site historiquement rattaché à un événement décisif dans l'histoire de la Numidie. La défaite de Jugurtha qui s'est retranscrite en haut de cette table, a ouvert à Rome la voie pour l'occupation de l'Afrique du Nord [...]*».

Gageons que ces deux phrases qui sonnent comme une reconnaissance posthume de la théorie qu'André Berthier a été le premier à défendre envers et contre tous, seront de bon augure pour la reconnaissance d'une autre découverte effectuée également par André Berthier !



**La Table de Jugurtha située en Tunisie  
qui correspond parfaitement  
aux descriptions minutieuses de Salluste**

3- Salluste est un historien et écrivain romain du 1er siècle avant notre ère. Il décrit la bataille de Jugurtha dans un ouvrage intitulé «*De Bellum Jugurthinum*»  
4- André BERTHIER, Le «*Bellum Jugurthinum*» de Salluste et le problème de Cirta, Constantine, 1950.